



Le CDI est ouvert !

publié le 10/09/2020

Mais comment ça marche ?



Le CDI est ouvert les lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h à 11h30 puis de 12h35 à 16h30.

Les élèves s'inscrivent à la Vie Scolaire et sont accompagnés par un Assistant d'Education.

• Principales règles sanitaires :

- ▶ Masques obligatoires
- ▶ Gel hydroalcoolique à l'entrée
- ▶ Limitation des déplacements
- ▶ Respect d'un 1 mètre entre chaque personne, pas de regroupement
- ▶ Nettoyage des postes informatiques entre chaque utilisateur

• Pause méridienne :

L'accueil est organisé par niveaux :

Le CDI est réservé aux 6èmes le lundi, 5èmes le mardi, 4èmes le jeudi et 3èmes le vendredi.

Les élèves doivent s'inscrire le matin même à la Vie Scolaire.

La professeure documentaliste vient les chercher dans la cour.

• Récréations :

Le CDI n'est malheureusement plus en accès libre pendant les récréations.

• Prêts de documents :

Comme auparavant, il est possible d'emprunter 5 documents pour 3 semaines.

En cas d'impossibilité de retourner les documents au CDI, il vous est possible de les confier à votre professeur de français.

A très bientôt !

